

G.I.R. M.ARALPIN

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN
Secrétariat 49 avenue Cernuschi - 06500 MENTON
Tél/Fax (33) 93353517

BULLETIN D'INFORMATIONS NUMÉRO 2 - OCTOBRE 1996

ÉDITORIAL - QUELLES PERSPECTIVES ?

Sensibles aux craintes exprimées par des associations de la vallée de la Tinée et de la Stura, s'inquiétant des conséquences que pourrait entraîner la percée autoroutière du Mercantour, quelques enseignants universitaires, chercheurs et experts de notre région se sont proposés de constituer un groupe interdisciplinaire de réflexion sur les traversées sud-alpines et l'aménagement du territoire maralpin.

Ce projet, formulé en novembre dernier, s'est affiné au fil de plusieurs réunions d'information et d'échanges de vues ayant impliqué près d'une quarantaine de personnalités de diverses disciplines. Les juristes, économistes, géographes, biologistes, géologues, ingénieurs, ainsi réunis furent tous convenus de l'intérêt de poursuivre ensemble l'analyse de la problématique des traversées sud-alpines et, plus généralement, de celle de l'aménagement de notre territoire, et ce, dans son acception la plus large, dans une perspective à long terme, et en association étroite avec nos voisins dauphinois, ligures, piémontais et provençaux.

La formalisation de ce Groupe de réflexion en société savante ayant été reconnue souhaitable, il est apparu nécessaire de revendiquer, pour l'association ainsi constituée, la personnalité civile lui donnant accès aux institutions et lui conférant leur reconnaissance.

A cette fin, la troisième réunion du Groupe, tenue le 1er février 1996 à la Faculté de Droit de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, s'est érigée en Assemblée générale constitutive pour adopter les statuts préalablement élaborés et procéder à l'élection de son Conseil d'administration, par les soins duquel a été déposée auprès de la Préfecture, la déclaration de constitution de l'association.

Avec la parution de sa déclaration au Journal Officiel (J.O. du 13 mars 1996), notre association a désormais une existence légale.

Constituant un centre de réflexion original, elle bénéficiera d'une audience à la mesure de la qualité de ses travaux auxquels tous ses membres devront attacher un soin extrême, avec le souci d'une démarche scientifique, interdisciplinaire, pluraliste et sereine.

Les documents de travail déjà élaborés en son nom, ou en préparation, sont l'augure de la justesse d'une démarche qui doit rassembler les compétences et donner un élan à la réflexion.

Le Bureau

LES STATUTS DE L' ASSOCIATION

Des extraits de ces statuts ont été reproduits dans notre Bulletin n°1. Ils peuvent être obtenus sur simple demande auprès du secrétariat de l'Association

COTISATIONS

Le fonctionnement de l'association entraîne des frais importants qui ne peuvent plus être couverts par le seul secrétariat. Un compte bancaire ayant été ouvert au nom de notre association à la Banque nationale de Paris (BNP), Agence de Nice, sous le numéro 00015025, il est fait appel à nos membres actifs, à nos membres associés, et à d'éventuels membres bienfaiteurs, pour qu'ils adressent d'urgence au secrétariat un chèque de 200 francs (ou de montant supérieur). Ce chèque devra être libellé à l'ordre du GIR Maralpin. Un reçu leur sera adressé en retour.

Études et recherches

APPEL AUX ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES ET RESPONSABLES DE RECHERCHE

L'attention des enseignants universitaires et des responsables de recherche est appelée sur l'intérêt d'orienter étudiants et jeunes chercheurs sur des thèmes relevant des percées sud-alpines et de l'aménagement (au sens large) du territoire maralpin, ces études et recherches étant susceptibles de bénéficier à court terme de financements institutionnels.